

**Procès-verbal de la réunion de conseil Municipal de MARLY-GOMONT**  
**Du 28 mars 2024 – 19 h 30**

**Présents** : Mmes DELACHE Maryse, TOURNEUX Diane, JORAND Charline, Mrs BERNARD Yannick, DELAUNAY Franck, GOSSET Paul, MORIN Arnaud

**Absents** : Mme HAINGUE Amélie, Mr NAVEAU Eddy

**Secrétaire de séance** : Mr DELAUNAY Franck

**Ordre du jour** :

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 07/12/2023

**Délibérations :**

- ✓ Vote du compte administratif 2023
- ✓ Approbation du compte de Gestion 2023 de Monsieur le Receveur
- ✓ Affectation des Résultats
- ✓ Vote des subventions aux associations
- ✓ Vote des taxes
- ✓ Validation du CDG pour la Prime exceptionnelle pouvoir d'achat
- ✓ Contrat
- ✓ Encaissement chèque
- ✓ Subvention ADMR
- ✓ Reversement au Syndicat Scolaire de la subvention pour l'accompagnement des élèves maternelles dans les transports scolaires
- ✓ Avis sur le projet parc éolien de Lesquielles-Saint-Germain et Villers-les-Guise

---

- Approbation du précédent procès-verbal à l'unanimité

**Délibérations :**

**1) Vote du compte administratif 2023 :**

Madame le Maire ne prend part au **vote** Pour : 6

**2) Vote de compte de gestion 2023 :** Pour : 7

**3) Affectation des Résultats :** Pour : 7

Il est décidé d'affecter au compte 002 excédent de fonctionnement la somme de : 579 598.04€

**4) Vote des subventions aux Associations :** Pour : 7

Le conseil Municipal décide d'allouer aux associations sur présentation de leur comptabilité la somme de 100.00€ (cent euros) pour :

- Les AFN, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, les P'tetes Mains, le Comité d'Animation, la Gymnastique Volontaire, l'Association de Chasse, l'Association de Pêche (LeBarbeau), Sporti Marly, les JSP la Vallée au Blé- Marly-Gomont, le Club du

3eme Age, les Professionnels de Marly, l'USEP.

Aux mêmes conditions (présentation de la comptabilité), il est accordé une subvention de :

- 500€ à l'Association de Football (A.C.M.G)
- 150€ à l'Association des Parents d'Elèves
- 1000€ à l'Harmonie Municipale (entretien des instruments communaux)
- 3500€ au CCAS

**5) Vote des taxes 2024**

Pour : 7

Le Conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux que l'année 2023 soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.57 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.21 %  
Taxe d'habitation : 18.44 %  
Cotisation foncière des entreprises : 23.04 %

**6) Prime exceptionnelle pouvoir d'achat :**

Pour : 7

Il a été décidé d'octroyer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux employés communaux qui remplissent les conditions d'éligibilité. Cette prime sera versée au plus tard le 30 juin et sera calculée au prorata de la quotité de travail effectuée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023.

**7) Contrat à durée déterminée :**

Pour : 7

Le contrat aidé (PEC) de Monsieur Varoux Dany arrivant à échéance, le conseil municipal décide de lui signer un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> juin à raison de 30 heures hebdomadaire.

**8) Encaissement chèque :**

Pour : 7

Madame le Maire fait part aux membres présents que Monsieur Jean-Pierre Mozin à octroyer un chèque d'un montant de 150.00 € pour l'utilisation de la salle qu'il occupe pour ses ateliers de tapisseries et demande l'autorisation d'encaisser ce chèque.

**9) Demande de Subvention de l'ADMR**

Contre : 6      Abstention : 1

Le Conseil municipal refuse d'octroyer une subvention à ce réseau associatif.

**10) Remboursement d'une participation financière au Syndicat Scolaire de Marly Gomont.**

Pour : 7

Madame le Maire informe les membres présents, qu'elle a reçu de la Région une participation financière pour l'aide aux transports des élèves de la maternelle d'un montant de 1 566.72€. Celle-ci aurait dû être octroyée au Syndicat Scolaire puisque celui-ci supporte les charges de personnel accompagnateurs et demande donc de reverser cette somme au syndicat scolaire. Elle propose donc que cette participation soit reversée au Syndicat Scolaire.

**11) Avis sur la demande d'autorisation environnementale en vue de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Lesquielles-Saint-Germain et Villers-lès-Guise**

Pour : 6      Abstention : 1

### Questions diverses

Mme le Maire fait part qu'elle a reçu en mairie un agent de la poste concernant l'adressage des rues ainsi qu'un devis. Dans l'immédiat, nous ne nous positionnons pas sur ce sujet.

Un arrêté municipal va être rédigé pour interdire les quads dans les chemins de randonnées. Aussi, il est demandé de lister les endroits où des panneaux seraient nécessaires.

Il est évoqué de lister la vaisselle de la salle polyvalente et d'en racheter si nécessaire.

Après le passage de Mr Lepers pour l'entretien annuel des cloches de l'église, celui-ci constate qu'il est nécessaire de mettre en sécurité l'ensemble des assemblages tenons-mortaises et de remplacer la butée de tintement. Le devis s'élève à 2 376.00€, et, est validé par les membres du conseil.

Mme le Maire informe qu'un habitant souhaite faire un don pour rénover la salle de musique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire  
DELAUNAY Franck